



AFAUP
Association Française
d'Agriculture Urbaine
Professionnelle

ATELIER du lundi n°36 : Le financement des projets d'AU

Le 28 février 2022, 14 personnes en ligne.

Témoignage d'Eric Lafond, entreprise Vif Systems à Lyon

Vif System conçoit des fermes verticales en environnement maîtrisé et lumière artificielle et fournit des équipements.

Le financement des entreprises démarre sur la base d'un capital social plus ou moins important selon la capacité financière des fondateurs.

Il est ensuite nécessaire d'aller chercher des financements complémentaires auprès de financeurs public et privés. L'objectif à terme étant la rentabilité de l'entreprise, le modèle économique doit pouvoir permettre l'autofinancement de l'entreprise.

Rapidement Vif System a adapté son modèle économique en développant une activité de production de plantes en plus de la fourniture d'équipements.

Vif Systems a actionné les dispositifs publics de financement suivants :

- L'ADEME sur l'éco-conception des fermes
- La BPI avec des financements sur l'innovation - Les dossiers à la BPI sont très longs à instruire

D'autres leviers de financement public peuvent être activés :

- La région
- L'Etat avec par exemple le PIA 4 : 4eme Programme d'investissements d'avenir de l'Etat
- France active
- Réseau Entreprendre
- Les Agences de l'eau financent les projets d'AU qui ont un impact sur la rétention et le recyclage de l'eau.
- Les collectivités locales financent des projets d'AU avec une prédominance pour les projets pleine terre. Les élus locaux ne comprennent pas bien l'enjeu des projets high-techs.

Les pays du Nord de l'Europe cherchent à investir dans les projets technologiques, notamment en France.

Il est nécessaire de trouver un équilibre technologique pour que les prix restent accessibles et pour ne pas consommer trop d'énergie.

Les financements privés ne sont généralement activables qu'une fois le modèle économique trouvé et la crédibilité de l'entreprise éprouvée. Trouver rapidement des clients permet d'aller chercher des financements auprès de banques, mais aussi auprès de business angels, des fonds d'investissement dédiés, etc.

Un peu de vocabulaire :

Subventions : Une subvention est un montant fourni par un organisme public sans aucune obligation de remboursement. Des comptes vous seront toutefois demandés. Elles s'obtiennent souvent sous condition de fonds propres, c'est-à-dire que vous devrez avoir des fonds propres au moins égaux au montant de la subvention que vous demandez.

Avance remboursable : L'avance remboursable est un financement dont le remboursement dépend du taux de réussite du programme financé. Cependant comme pour un prêt ou une subvention vous ne serez généralement financé qu'à hauteur de vos fonds propres.

Prêt d'honneur : Le prêt d'honneur est un crédit proposé par différents organismes associatifs pour soutenir les projets de création et de reprise d'entreprise. Il s'agit d'un prêt à taux zéro qui est attribué au dirigeant à titre personnel et non à la société elle-même. C'est ce qui le distingue d'une avance remboursable.

Cette solution de financement est basée sur la confiance : le prêt ne requiert aucune garantie ou caution personnelle, le bénéficiaire s'engageant "sur l'honneur" à le rembourser.

Prêts publics : Il existe une **multitude de prêts publics différents** selon vos besoins. Concernant le financement de l'innovation, il s'agit généralement de prêts à faible taux d'intérêt avec des différés de remboursement, et sans caution personnelle du dirigeant.

Témoignage de Nadine Lahoud – Veni Verdi à Paris

Veni Verdi est une association loi 1901 dont l'objectif est de créer des jardins en milieu urbain pour agir sur notre Environnement, notre Société et Économie

Veni Verdi installe des fermes et des jardins dans les quartiers populaires. L'objectif est de transmettre, sensibiliser, faire comprendre.

Accueil de jeunes sur les temps scolaires et périscolaire.

Accueil d'adultes lors d'ateliers et formations divers.

L'association est à but non marchand. Elle ne génère pas de marge. Elle est d'intérêt général. Les activités ne doivent pas « dériver » dans le secteur marchand

Le modèle économique prend du temps à construire. Veni Verdi existe depuis 12 ans. Il faut d'abord raconter une histoire.

L'asso auto-finance aujourd'hui environ 60% des charges salariales. Le reste est financé par des subventions. Aujourd'hui Veni Verdi compte 25 salariés. En 2017, ils étaient 3 salariés.

Les acteurs associatifs prennent en charge ce que l'état ne prend pas en charge. Ils répondent donc à des appels à projets publics.

L'association est également financée par du mécénat privé par le biais de Fondations privées : entre 3 et 50 k€ selon les Fondations, souvent sur la base de conventions pluriannuelles de 2 ou 3 ans.

Les acteurs sociaux financent également les associations à but social : la caisse d'allocation familiale, la préfecture de police, les services sociaux de la ville, le rectorat, etc.

La réponse aux appels à projets (AAP) prend du temps. Veni Verdi a fait le choix de donner comme objectif à chaque salarié de répondre à 2 ou 3 AAP dans l'année.

Chez Veni Verdi comme dans de nombreuses associations, les investissements sont financés par les Fondations et les AAP et le fonctionnement est difficile à faire financer. Les acteurs privés préfèrent financer de l'achat de matériel mais pas le salariat. Il est cependant possible dans certains cas de passer un peu de salariat dans les financements de services ou de matériel.

Les collectivités financent parfois le fonctionnement

Une solution est de « saucissonner » le financement des projets. C'est-à-dire de faire financer les différentes phases d'un projet par différents financements.

Le financement participatif est plus un outil de communication qu'un outil de financement

Veni Verdi est agréé centre de formations Qualiopi. Les formations font aussi partie du modèle économique. Par contre, l'obtention de l'agrément Qualiopi est un casse-tête.

Pense- bête :

Pour obtenir l'agrément Qualiopi, il est conseillé de se faire accompagner (voir le CR de l'atelier du lundi n° 26 sur ce sujet).

Autres sources de financement activable pour les associations :

- Les dons avec possibilité de les défiscalisés si l'association est d'intérêt général
- Le troc de matériel et de service fonctionne bien.

Nota bene :

A partir de 130 000 € de dotations publiques, un commissaire aux comptes doit viser les comptes des associations